

vices publics. Trois jours plus tard, le 3 novembre, cette lettre fut suivie de la communication suivante:

Hôtel du Gouvernement,  
Saint-Jean, Terre-Neuve,  
3 novembre 1898.

Monsieur,—Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur de vous transmettre, pour votre édification, copie ci-jointe d'une lettre reçue de M. A. le C. Berteau, secrétaire honoraire de l'association libérale de Terre-Neuve et à cet égard je dois ajouter que Son Excellence le Gouverneur désire savoir s'il est vrai qu'à l'époque où fut négocié et passé le contrat de chemin de fer de 1898 vous étiez l'avocat consultant ou le conseil de M. R. G. Reid et si vous l'êtes encore aujourd'hui.

J'ai, etc.,

J. H. W. SOUTHEY, capitaine,  
A.D.C. et secrétaire particulier.

Voici la réponse de M. Morine datée de novembre 1898:

Votre Excellence,—En réponse à votre question de cette date, j'ai l'honneur de dire:

A l'époque où fut négocié et passé le contrat de chemin de fer de 1898, j'étais et je suis encore aujourd'hui l'avocat consultant ou conseil de R. G. Reid, en matière de questions de droit et autres questions qu'il me soumet, mais non pas sur les questions, s'il en existe de telles, surgissant entre lui et la colonie et à titre de membre du conseil exécutif, je ne lui ai pas donné et ne voudrais pas lui donner de conseil sur les questions au sujet desquelles peut surgir quelque conflit d'intérêt entre lui et la colonie.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé): ALFRED B. MORINE.

Remarquons en passant que M. Morine avoue qu'il a été le conseil de M. Reid, mais il prétend que ce n'était que sur les questions ne se rattachant pas au contrat du chemin de fer, et il ajoute qu'il ne voudrait pas lui donner de conseil sur les questions intéressant la colonie. Quant à savoir si cela est conforme à la vérité des faits, c'est là une question sur laquelle je n'ai pas mission ici de me prononcer; mais, à mon sens, la meilleure interprétation de la situation de M. Morine est la lettre que lui adressa le gouverneur, le lendemain même; car la chose est évidente, indépendamment de ce que M. Morine ait pu penser même ou essayé de faire croire à ses amis à cet égard, le gouverneur lui-même n'ajoutait pas foi à sa parole et le révoqua. Voici la lettre:

Hôtel du Gouvernement,  
Saint-Jean, Terre-Neuve,  
5 novembre 1898.

Monsieur,—Je reçois de Son Excellence le Gouverneur l'ordre de vous informer qu'il a reçu votre lettre du 9 du courant, touchant votre situation actuelle dans le gouvernement, relativement au contrat de chemin de fer.

Son Excellence, à titre de représentant de la couronne dans la colonie, ne saurait donc consentir à ce que vous demeuriez un de ses ministres. Il doit, en conséquence, vous demander d'abandonner aujourd'hui même toutes

les charges que vous exercez sous la couronne, sauf celle de conseil de la reine.

La correspondance sur cette question devra être publiée et copie en sera adressée au ministre des colonies.

J'ai, etc.,

J. W. SOUTHEY, capitaine  
A.D.C. et secrét. part.

Il y a ici une longue lettre de M. Morine, par laquelle il remet son portefeuille de ministre des finances et des douanes, se démet aussi de ses autres fonctions—celle de député à l'assemblée législative, sans doute, ne retenant que son titre de conseil de la reine. Je tiens à faire connaître à la Chambre l'opinion du gouverneur sur la conduite de M. Morine et les raisons qui l'ont porté à le révoquer.

On le trouvera dans une lettre du gouverneur Murray à M. Chamberlain en date du 9 novembre 1898, deux ou trois jours après qu'il eût renvoyé M. Morine du ministère. Je ne lirai pas la lettre tout entière, mais mes honorables amis pourront l'avoir s'ils la désirent. Le dernier paragraphe est ainsi conçu:

Le contrat fut conclu dans un temps où M. Morine admet "qu'il était l'avocat de l'entrepreneur dans toutes les questions qui lui seraient soumises par l'entrepreneur, mais non dans les questions, s'il s'en présentait, qui pourraient surgir entre lui et la colonie." Cependant, comme ministre de la couronne et serviteur du public, il joua le rôle principal en faisant adopter le contrat par la législature. Son action en cette matière démontre la nature impossible de la double position qu'il occupait dans le temps, et qu'il semble encore croire qu'il pourrait occuper avec honneur pour lui-même et avantage pour la colonie. Si j'avais accepté son assurance pour l'avenir, je sentais qu'une telle assurance, n'aurait aucune valeur en présence d'un tel fait dans le passé. Je décidai, pour la même raison, qu'il ne serait pas à propos de lui donner le choix du maître à servir à l'avenir.

Je désire savoir, monsieur l'Orateur, s'il y a dans tout l'empire britannique un homme public capable aujourd'hui de porter la tête haute parmi ses concitoyens, qui ait jamais reçu d'une personne occupant une position d'autorité une correction comme celle que M. Morine a reçue dans cette lettre du gouverneur de Terre-Neuve au secrétaire d'Etat des colonies à Londres.

Il est presque impossible de concevoir un homme qui aurait la hardiesse de porter la tête haute, pour ne rien dire du fait de demander d'être mis dans une position de juge sur des milliers d'habitants de ce pays. Suivons un peu plus loin le dossier de cet homme, car la moitié de son histoire n'a pas encore été racontée. Je passerai par-dessus une grande partie de cette correspondance. Les fonctions du gouverneur Murray vinrent à expiration. Moins d'un an après, je crois, il quitta la colonie et fut remplacé par le gouverneur McCallum; et comme le ministère Winter était encore au pou-